

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

---

## **COMPTE-RENDU**

### **REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

**du 19 mars 2015, à 14 h 00  
en Mairie de La Combe de Lancey**

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

<h3><b>Points à l'ordre du jour</b></h3>
--

<b>1 ACCUEIL EN MAIRIE DE LA COMBE DE LANCEY</b> -----	<b>4</b>
<b>2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION</b> -----	<b>4</b>
2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale -----	4
2.2 Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique-----	6
2.3 Organisation de l'Assemblée Générale 2015 de la FAI, le 8 avril à Chamrousse -----	7
<b>3 SERVICES AUX ADHERENTS</b> -----	<b>7</b>
3.1 Point sur les locations d'alpages -----	7
3.2 Point sur les avancées des PAEC et PPT -----	8
3.3 Structuration des coopérations au sein du réseau des services pastoraux alpins et des massifs voisins	8
<b>4 QUESTIONS DIVERSES</b> -----	<b>10</b>
4.1 Projet Associatif de la FAI -----	10

# Extraits des délibérations, CA du 19 mars 2015 à 14h00

## **1 ACCUEIL EN MAIRIE DE LA COMBE DE LANCEY**

## **2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION**

### **2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**

**Le Rapport de gestion** : À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2014, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 21.349 € et un total de bilan de 405.163 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, souhaite proposer à l'Assemblée Générale 2015 que l'excédent soit porté au fonds associatif de l'association, afin de continuer à en consolider sa situation budgétaire. Le Président souligne qu'en effet le budget prévisionnel 2015 est soumis à de fortes incertitudes en raison des grands repositionnements des lignes budgétaires, des compétences des collectivités.

**Suivi des adhésions** : L'équipe technique de la FAI va faire des relances dans le printemps 2015 à partir d'une liste des adhérents potentiels, sur la base des historiques des adhésions. Pour le CA de juin, une liste de ces avancées sera proposée aux administrateurs afin de se partager le travail de contact, avec des principes de proximité.

**Statut TVA** : Dans la mesure où il est resté sans réponse, le Conseil d'Administration propose de renouveler le rescrit auprès des services fiscaux comme l'année dernière. Le Président rappelle que le projet associatif est très centré sur le service aux adhérents et en faveur des espaces pastoraux.

### **2.2 Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique**

**Remplacement de Véronique SAVIOZ** : Le Conseil d'Administration donne mandat à Bruno CARAGUEL pour, d'une part dimensionner l'équipe en remplacement de Véronique SAVIOZ et Emilie SURAN, et d'autre part pour mettre à l'étude un poste complémentaire dans la gestion administrative des dossiers.

**Recrutement de Hermann DODIER** : Devant les charges de travail liées aux contractualisations des MAEC 2015 et 2016, le Conseil d'Administration valide le recrutement d'Hermann DODIER dans la mesure où les éléments budgétaires le permettent.

**Projets 2015** : Le Conseil d'Administration donne mandat au Président et à l'équipe technique pour la mise en œuvre des projets présentés dans le budget prévisionnel et l'autorise à signer les documents afférents à leur mise en œuvre.

### **2.3 Organisation de l'Assemblée Générale 2015 de la FAI, le 8 avril à Chamrousse**

**Accueil des adhérents lors de l'Assemblée Générale** : Le Conseil d'Administration remercie la Commune de Chamrousse et le Groupement Pastoral des Gaboureux de leur engagement et de leur contribution dans l'accueil des adhérents lors de l'Assemblée Générale. Il mandate l'équipe de la FAI pour voir avec la commune et le Président du GP la mise en œuvre technique.

**Le débat de l'Assemblée Générale** se centrera cette année sur la mise en œuvre de la PAC au travers des PAEC et des tensions rencontrées par les éleveurs et communes dans le cadre de la location de certains alpages.

## **3 SERVICES AUX ADHERENTS**

### **3.1 Point sur les locations d'alpages**

Le Conseil d'Administration propose de porter la question des locations d'alpage à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, afin de recueillir les attentes des adhérents, qu'ils soient responsables d'alpage ou élus locaux.

### **3.2 Point sur les avancées des PAEC et PPT**

Le Conseil d'Administration propose, lors de l'Assemblée Générale 2015, de porter à la connaissance des adhérents l'état d'avancement des PAEC, les suites à donner en matière de contractualisation des 2 mesures disponibles pour les espaces pastoraux (SHP et Herbe 09) et la difficulté rencontrée par le PNR de Chartreuse et les éleveurs de ce massif.

### **3.3 Structuration des coopérations au sein du réseau des services pastoraux alpins et des massifs voisins**

*Adhésion au Réseau Pastoral Rhône Alpes : Le Conseil d'Administration se reconnaît dans les valeurs proposées dans le cadre de l'émergence de ce réseau et listées dans le projet de délibération conjointe dont le Président a donné lecture. Le Conseil d'Administration valide donc le projet de délibération proposé et ainsi exposé. La FAI assurera le secrétariat technique en 2015. Le Président de la FAI est le président du réseau pour l'année 2015.*

## **4 QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 Projet Associatif de la FAI**

*Le Conseil d'Administration valide ces propositions de calendrier relatif à la définition du projet associatif 2015-2020, le projet n'en sera que plus riche en s'imprégnant des résultats des nombreux changements en cours dans le paysage institutionnel des alpages de l'Isère, régionaux, nationaux et européens.*

# Compte Rendu

## CA du 19 mars 2015, à 14 h 00

### en Mairie de La Combe de Lancey

#### **1 ACCUEIL EN MAIRIE DE LA COMBE DE LANCEY**

Denis REBREYEND ouvre la séance et remercie Georges TROUX et Roger GIRAUD de leur accueil en Mairie. ; Mme le Maire s'excuse et charge Roger GIRAUD de rappeler que la Combe de Lancey a travaillé depuis longtemps avec la FAI en faveur de la mise en valeur des alpages, avec des projets comme le Pré du Mollard (gîte d'alpage, relance de l'alpage...). Roger GIRAUD explique que la commune compte 682 habitants. Il souligne toute l'énergie mise sur les alpages du Mollard et de la Sitre, la rénovation du Habert de la Sitre, en grande partie liée au travail et à l'engagement de Georges TROU qui a beaucoup œuvré dans cette reprise de pâtures. Il souligne également le dynamisme de Florent SALVI, actuel président de ce Groupement Pastoral.

Roger GIRAUD remercie également le Pdt, le CA et l'Equipe technique sur ce qui est fait sur les alpages.

DR souligne que les CA sont suivis, avec du monde et toutes les diversités, le CA est un moment fort où les choses se disent et se décident, et ce avec le beau temps..., c'est appréciable pour un pdt d'asso de voir que le CA fonctionne.

Il donne la liste des excusés et des pouvoirs.

Denis REBREYEND remercie la Commune de la Combe de Lancey pour son accueil, et ouvre le Conseil d'Administration.

#### **2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION**

##### **2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**

*Cf. Compte de Résultat et Bilan 2014 en annexes.*

*Rapporteur : Florent Salvi, Trésorier*

##### **2.1.1 Analyse du compte de résultat et du bilan**

Il souligne que pour 2 années consécutives, la FAI enregistre des résultats positifs comme en 2013, en raison de la réduction de la masse salariale et aidé en cela par un civique civique. Des fins de programme rendent difficiles les perspectives, la trésorerie se renforce et représente 2 mois d'avance.

Les adhérents continuent de soutenir les actions de la FAI.

Véronique BORDEL donne lecture du compte de résultats et explicite les grandes variations des différents postes. Quelques points ouvrent un débat :

- Le CA lie la très légère érosion des adhésions (3%) comme à prendre avec beaucoup d'attention, même si elle n'est pas grave. En particulier, il faut utiliser la remise à jour du projet associatif pour répondre à ces communes et mieux répondre à leurs attentes.
- Sur les charges salariales, la réduction de l'équipe (de l'équivalent de 1 ETP) est compensée par le rattrapage de paiement d'un treizième mois qui avait été décalé d'une année budgétaire il y a plusieurs années en arrière.

Sur le bilan, les actifs immobilisés sont principalement sur du matériel informatique. A l'ancien report à nouveau s'ajoute le nouveau portant le total à 89731€. Le CA fait le constat que cela facilite la trésorerie de l'association.

Florent SALVI rappelle les démarches en cours relatives au statut TVA de la FAI. Une question est en cours auprès des services fiscaux, et le commissaire aux comptes vérifie que nous soyons toujours dans le champ « non concurrentiel ». Les derniers échanges montrent que la FAI ne semble pas pour le moment à assujettir à la TVA, mais la vigilance doit être de mise. Sur cette question, B. NETTIER repose celle de la rédaction du projet associatif, avec l'intégration de ces composantes.

### 2.1.2 Préparation du rapport de gestion à présenter à l'approbation de l'Assemblée Générale

Le texte proposé pour le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale est le suivant :

**L'année 2014 a été marquée par une réduction de la masse salariale globale de l'équipe technique, en raison des incertitudes budgétaires.** Les apprentis n'ont pas été renouvelés, Véronique Savioz n'a été que partiellement remplacée. L'équipe s'est cependant enrichie de compétences et énergies nouvelles, en accueillant Morgane Walters en service civique, qui a poursuivi par un CDD de 4 mois en remplacement du congé sans solde de Julien Vilmant, ainsi que deux stagiaires qui ont poursuivi leurs missions sur un total de 5 mois en CDD.

**L'exercice 2014 de notre association a été encore fortement marqué par de profondes incertitudes :** la fin des programmations du FEADER et la difficulté de redémarrage des programmes suivants, la mise en place de la nouvelle PAC, aggravées par les élections municipales de mars 2014. A noter la gestion de la trésorerie qui se sécurise encore, facilitée par le report à nouveau positif qui permettait près de 2 mois de trésorerie. Elle demeure à surveiller toujours en l'absence de fonds propres significatifs indispensables notamment en matière d'autofinancement. Ce point de vigilance est aggravé par les nombreuses incertitudes budgétaires de 2015.

**Les adhérents de la FAI** continuent de soutenir très largement le projet associatif et se stabilisent à un niveau proche de l'optimum, même si une légère décroissance en volume est enregistrée en raison du retrait de 3 communes qui possèdent des espaces pastoraux et de 2 communes avec très peu d'espaces pastoraux. On souligne 2 nouvelles communes adhérentes.

**Les produits d'exploitation sont de 651.890 €,** soit une baisse de 4% par rapport à l'exercice précédent. Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 307.114 €, en diminution de 3%, et l'on observe une baisse de 48% des assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux en alpage (fin de programmation FEADER et PPT) en partie compensée par la réalisation du festival du film "Pastoralismes et Grands Espaces". Les prestations de formation à la contention repartent (+55%).

Les ventes groupées évoluent également, avec une augmentation des recettes issues des héliportages groupés et ventes d'équipements (matériels d'élingage) et d'ouvrages.

Les subventions octroyées s'élèvent à 238.054 €, en baisse de 3% en raison de l'aboutissement de certains programmes (saison des alpages et sentiers des bergers en Belledonne), en soulignant la constance des engagements du Conseil Régional et du Conseil Général, augmenté pour ce dernier d'un nouvel axe de travail dans le cadre des candidatures PAEc. La contribution du FNADT, liée à notre forte implication dans la mise en réseau des services pastoraux, a également augmenté.

**Les charges d'exploitation sont de 636.631 €,** en baisse de 3% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 429.368 € charges comprises, en baisse de 2,5%. Ce montant intègre d'une part la diminution globale de l'effectif ainsi que la baisse importante de taxe sur les salaires (suite à augmentation de la franchise accordée aux associations), et d'autre part l'affectation sur l'exercice d'une provision relative aux 13èmes mois jusqu'alors reportés sur l'exercice suivant.

Les charges externes sont de 134.722 €, en augmentation de 4% en liaison avec les projets engagés ; néanmoins, parmi ces charges externes, les charges de structure restent stables.

Le résultat d'exploitation ressort donc à +15.259 €. Le résultat exceptionnel étant de -2.857 €, le résultat financier de +98 €, et le mouvement des fonds dédiés étant de +8.849 €,

**Le résultat net de l'exercice 2015** laisse donc apparaître un excédent de 21.349 €.

En raison des très fortes incertitudes budgétaires pour l'année 2015 et suivantes, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au fonds associatif.

**Le Rapport de gestion** : À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2014, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 21.349 € et un total de bilan de 405.163 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, souhaite proposer à l'Assemblée Générale 2015 que l'excédent soit porté au fonds associatif de l'association, afin de continuer à en consolider sa situation budgétaire. Le Président souligne qu'en effet le budget prévisionnel 2015 est soumis à de fortes incertitudes en raison des grands repositionnements des lignes budgétaires, des compétences des collectivités.

**Suivi des adhésions** : L'équipe technique de la FAI va faire des relances dans le printemps 2015 à partir d'une liste des adhérents potentiels, sur la base des historiques des adhésions. Pour le CA de juin, une liste de ces avancées sera proposée aux administrateurs afin de se partager le travail de contact, avec des principes de proximité.

**Statut TVA** : Dans la mesure où il est resté sans réponse, le Conseil d'Administration propose de renouveler le rescrit auprès des services fiscaux comme l'année dernière. Le Président rappelle que le projet associatif est très centré sur le service aux adhérents et en faveur des espaces pastoraux.

## 2.2 Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique

Rapporteur : Florent SALVI, Trésorier

Il ouvre le débat

BC rappelle les incertitudes de cette année 2015, en raison des grands repositionnements des lignes budgétaires, des compétences des collectivités.

Véronique BORDEL propose une lecture des charges prévisionnelles, qui s'inscrivent dans une certaine stabilité.

Bruno CARAGUEL fait état des différents projets à l'étude et certains méritent les approfondissements suivants :

- Pour la mise en œuvre des engagements Unitaires, l'action 7.2 dans le cadre du partenariat de la FAI avec le Conseil Général de l'Isère, permet le financement des contributions des acteurs environnementaux et la proposition est de prendre en charge une partie de la rédaction du diagnostic « Plan de gestion ». La FAI proposera des conventions d'un montant de 750€ pour les GP contractant une H09.
- Sur la question des formations, la place des GP est à retravailler, et cette nouvelle formation doit avoir pour objectif de retravailler le projet collectif, la relation aux adhérents, aux salariés et aux partenaires. Cette formation aura aussi pour but de relancer les solidarités, l'esprit collectif.

### 2.2.1 Composition et organisation de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL, Chargé de la coordination générale

Véronique SAVIOZ est absente depuis le 19 septembre 2014, et son congé maladie est renouvelé régulièrement, et des solutions de remplacement ont été trouvées en proposant à Juliette FORTUNIER (ancienne stagiaire été 2014), un contrat à durée déterminée à temps plein sur des missions de gestion et en renfort du poste d'Emilie SURAN en lien avec les territoires.

Emilie SURAN va être en congé maternité dans le courant de l'été 2015 ;

La mise en place des PAEc oblige un surcroît de travail dans des délais très courts, avec un niveau d'exigence très élevé.

Le renouvellement des candidatures des PPT sur la plupart des territoires Isérois mobilise l'équipe, dans des conditions de prestations pour le compte de ces territoires

Afin de faire face à ces missions et de palier aux absences en cours ou prévues, Hermann DODIER a été recruté sur les PAEc et en marge sur les PPT

Il est proposé de s'organiser pour que Juliette FORTUNIER puisse poursuivre dans l'équipe en remplacement de Véronique SAVIOZ et Emilie SURAN.

Si l'absence de Véronique SAVIOZ se poursuit, il conviendra de prendre des dispositions pour renforcer la gestion administrative des projets, Véronique BORDEL étant trop chargée tout au long de l'année.

Hermann DODIER a été recruté pour faire face à la charge de travail liée à la mise en œuvre des MAEc et afin de ne pas manquer les échéances liées à ces contractualisations. Il se trouve qu'il a déjà pris des engagements avec l'Association Française de Pastoralisme et l'IRSTEA, mais aussi probablement les autres services pastoraux (sous forme de renfort d'équipe). En dehors des missions qu'il réalise pour la FAI, il conviendra de construire les relations avec les structures partenaires.

**Remplacement de Véronique SAVIOZ :** Le Conseil d'Administration donne mandat à Bruno CARAGUEL pour, d'une part dimensionner l'équipe en remplacement de Véronique SAVIOZ et Emilie SURAN, et d'autre part pour mettre à l'étude un poste complémentaire dans la gestion administrative des dossiers.

**Recrutement de Hermann DODIER :** Devant les charges de travail liées aux contractualisations des MAEC 2015 et 2016, le Conseil d'Administration valide le recrutement d'Hermann DODIER dans la mesure où les éléments budgétaires le permettent.

**Projets 2015 :** Le Conseil d'Administration donne mandat au Président et à l'équipe technique pour la mise en œuvre des projets présentés dans le budget prévisionnel et l'autorise à signer les documents afférents à leur mise en œuvre.

## **2.3 Organisation de l'Assemblée Générale 2015 de la FAI, le 8 avril à Chamrousse**

Rapporteur : Denis REBREYEND

### **2.3.1 Rôles de la Mairie de Chamrousse, du GP des Gaboureaux**

La commune de Chamrousse propose la mise à disposition de la salle, des moyens de projection et le buffet. Le GP propose de contribuer à l'accueil et / ou à l'apéritif.

**Accueil des adhérents lors de l'Assemblée Générale :** Le Conseil d'Administration remercie la Commune de Chamrousse et le Groupement Pastoral des Gaboureaux de leur engagement et de leur contribution dans l'accueil des adhérents lors de l'Assemblée Générale. Il mandate l'équipe de la FAI pour voir avec la commune et le Président du GP la mise en œuvre technique.

### **2.3.2 Contenu du débat de l'AG**

En raison du calendrier, il est proposé de traiter de la mise en œuvre des PAEc et des candidatures PPT en cours et des locations d'alpage.

Il est proposé de remettre de débat sur le projet associatif à plus tard en raison des urgences et des manques de disponibilités de l'équipe technique au cours du premier trimestre, le planning lié à la réécriture du projet associatif n'a pas pu être tenu. Un point méthode pourra être proposé, et ce sera l'opportunité, en fonction des réorganisations des PPT et des résultats de contractualisation des PAEc, de disposer de bonnes bases pour la réécriture du projet associatif.

**Le débat de l'Assemblée Générale se centrera cette année sur la mise en œuvre de la PAC au travers des PAEc et des tensions rencontrées par les éleveurs et communes dans le cadre de la location de certains alpages.**

## **3 SERVICES AUX ADHERENTS**

### **3.1 Point sur les locations d'alpages**

Rapporteur : Denis REBREYEND, Président

Les modes de faire valoir les plus courants en Isère sont les Conventions Pluriannuelles de Pâturage. Elles ne permettent pas la reconduction des éleveurs sortants, qui se trouvent être remis en question tous les 5 ans.

Suite aux expériences de ces dernières années, il conviendrait :

- D'interpeller les élus dans le cadre de la loi montagne en réécriture, afin de permettre une meilleure sécurisation des renouvellements, davantage de délais pour annoncer aux éleveurs la non reconduction des locations
- D'anticiper sur les conflits en se dotant de systèmes d'alertes visant à prévenir les situations de rupture

Denis REBREYEND ouvre le débat :

Constant PLANÇON pense que des communes veulent mettre en adjudication, Bruno CARAGUEL confirme que les GP sont parfois en danger.

Florent SALVI souligne que les adhérents – et donc le Conseil d'Administration- de la FAI sont dans les 2 cotés : celui des propriétaires et des responsables d'alpages. Le rôle de la FAI est d'aider les deux logiques, mais il faut être très vigilant sur le fait que les niveaux d'exigences et d'attentes des uns et des autres peut-être très élevé, souvent sans arriver à se le dire clairement.

Les conséquences sont importantes, dans la mesure où les éleveurs se retrouvent en urgence et sans alpage sur un temps très court. Le Conseil d'Administration insiste sur ce danger, et sur le fait que les éleveurs locaux n'aient plus l'accès aux alpages de proximité.

Le rôle de la FAI est de trouver des solutions pour préserver les équilibres en place et de chercher des possibilités de repositionnements et la part des deux parties en conflit avéré ou potentiel.

Christophe MOULIN relate le cas de Gresse en Vercors, qui présente les mêmes difficultés, mais dans ce cas avec une AFP autorisée qui présenterait des défauts de fonctionnement et de régularité de ses décisions.

Dans tous les cas, ces dysfonctionnements engagent de très sérieuses difficultés relationnelles locales.

Florent SALVI souligne le fait que le terrain juridique devient un espace majeur dans les décisions, (voir également comment mutualiser des moyens pour ce service dans le cadre du Réseau Pastoral Rhône-Alpes ou autre). Il convient de ne pas perdre le sens de l'intérêt général, il est à préciser. Les nouveaux enjeux (financiers, environnementaux, relationnels...) sont à prendre en considération et doivent être recadrés dans la loi, cette dernière n'étant pas toujours assez précise – ou interprétée avec des diversités. Baptiste NETTIER propose d'écrire « noir sur blanc » un argumentaire précisant les rôles des uns et des autres, et de travailler pour résorber ces difficultés au cas par cas.

D'autres exemples sont relatés par les Administrateurs et sont concordants.

*Le Conseil d'Administration propose de porter la question des locations d'alpage à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, afin de recueillir les attentes des adhérents, qu'ils soient responsables d'alpage ou élus locaux.*

### **3.2 Point sur les avancées des PAEC et PPT**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

La candidature de Chartreuse n'a pas été retenue et est ajournée. Le Président de la FAI en lien avec les GP locaux a fait un courrier demandant à Michel GREGOIRE de proposer une année de transition, afin de permettre aux GP d'assumer leurs engagements de 2015 dans les meilleures conditions.

Lors d'une réunion avec l'ensemble des responsables d'alpage de Chartreuse, un projet de courrier a été rédigé et proposé par le collectif à la signature de la Présidente du PNRC. Il a été adressé par ses soins aux DRAAF et à Michel GREGOIRE.

Les candidatures des PPT sont également en cours, la FAI travaille à ce que les territoires fassent des liens entre les 2 procédures.

*Le Conseil d'Administration propose, lors de l'Assemblée Générale 2015, de porter à la connaissance des adhérents l'état d'avancement des PAEC, les suites à donner en matière de contractualisation des 2 mesures disponibles pour les espaces pastoraux (SHP et Herbe 09) et la difficulté rencontrée par le PNR de Chartreuse et les éleveurs de ce massif.*

### **3.3 Structuration des coopérations au sein du réseau des services pastoraux alpins et des massifs voisins**

*Rapporteurs : Denis REBREYEND, Baptiste NETTIER*

Denis REBREYEND et Baptiste NETTIER rappellent que les Régions deviennent autorité de gestion de plusieurs procédures et des financements de l'Union Européenne, et que les mutualisations des interventions, des connaissances et des bases de données deviennent nécessaires dans les fonctionnements modernes des structures techniques et des collectivités.

Dans le cadre des démarches de renforcement des coopérations des services pastoraux, conduites en 2014 (chef de file FAI et SEA74, action soutenue par le FNADT-CIMA) un projet de délibération conjointe a été travaillé entre les structures suivantes : L'Association Drômoise d'Economie Montagnarde, de la Société d'Economie Alpestre de Savoie, de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, de la Société d'Economie Montagnarde et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, du service « Valorisation des produits » de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, du Suaci, en lien avec le CGET (financeur) et la Région Rhône-Alpes. Ce projet de délibération partagée est présenté ci après, il est le même pour tous les membres du Réseau :

#### **Contexte**

Sur le fondement des acquis de la politique pastorale menée depuis plus de trente ans et de l'identité qui en résulte, la Fédération des Alpages de l'Isère a participé au travail de structuration des coopérations entre les services pastoraux alpins et des massifs voisins, qui s'est déroulé de septembre 2014 à janvier 2015.



**La Fédération des Alpagnes de l'Isère s'engage** résolument dans la structuration du Réseau Pastoral Rhône-Alpes pour :

- Etre représentée et lisible en Région Rhône-Alpes ;
- Faire valoir les enjeux du pastoralisme et les spécificités des espaces pastoraux ;
- Etre force de proposition dans l'évolution des politiques pastorales territoriales ;
- Renforcer les réponses communes à l'échelle du massif des Alpes et des massifs voisins (Jura et Massif central) et ainsi conforter la performance territoriale des services pastoraux ;

**La Fédération des Alpagnes de l'Isère s'engage** solidairement, aux côtés de L'Association Drômoise d'Economie Montagnarde, de la Société d'Economie Alpestre de Savoie, de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, de la Société d'Economie Montagnarde et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, du service « Valorisation des produits » de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, du Suaci, membres du Réseau Pastoral Rhône-Alpes, à :

- Contribuer à l'élaboration d'un programme stratégique et à renforcer les échanges techniques liés aux métiers des services pastoraux : connaissance mutuelle, échange des idées, partage et valorisation des expériences, élargissement des compétences des services, constitution de nouveaux partenariats ;
- Développer des sujets collectifs innovants et prospectifs en faveur du pastoralisme : évolution du monde de l'élevage, place des alpages dans la destination touristique « montagne », outils techniques partagés (SIG, bourse d'emplois, bourse d'alpage, ...).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident :

- **D'adopter** le principe d'une structuration des coopérations, dynamique et innovante tant sur les objectifs, sur l'échelle que sur les modalités de fonctionnement : une plate-forme de coopération informelle s'appuyant sur les structures départementales existantes pour 2015 puis une structuration progressive à partir de 2016 ;
- **De s'engager** à participer aux réunions trimestrielles du Réseau permettant de définir les orientations, de traduire concrètement cette structuration à l'échelle régionale, à l'échelle des massifs et les actions en découlant ;
- **D'adopter** une gouvernance politique du réseau traduite par le principe d'un bureau représentant chaque entité du réseau, d'une présidence et d'une vice-présidence tournantes ;
- **D'adopter** le principe d'une contribution financière mutualisée pour assurer le secrétariat du réseau et la recherche commune de fonds. Son montant devra faire l'objet de l'ordre du jour de la première réunion du réseau ;
- **D'élaborer** un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement du réseau ;
- **De s'engager** à faire figurer la mention « membre du Réseau Pastoral Rhône-Alpes » sur ses documents de correspondance et de communication.

Denis REBREYEND et Baptiste NETTIER ouvrent le débat en reprenant des éléments d'historique de cette démarche, et rappellent que Denis assure la Présidence du Réseau en 2015 (Philippe CAHN, Pdt de l'ADEM en assume la Vice présidence). Florent SALVI trouve que sur l'idée de base, cela permet une grande souplesse, des transferts de charges en fonction des activités et des compétences et des apports et trouve la démarche vertueuse. La vigilance à avoir est de ne pas, dans la relation avec le Conseil Régional, perdre la force des diversités. J VILLARD souligne l'intérêt de garder l'indépendance et la qualité des relations. Jean PICCHIONI demande quelle est la structure porteuse de ce Réseau (association, GIE ?). Bruno CARAGUEL répond que ce point est à l'ordre du jour des travaux de 2015, avec des hypothèses pouvant s'inspirer de Pôles d'excellence rurale ou de Pôle de compétitivité et que l'objectif n'est pas de créer une structure de plus dont il faudra assumer l'administration techniquement et financièrement.

**Adhésion au Réseau Pastoral Rhône Alpes** : Le Conseil d'Administration se reconnaît dans les valeurs proposées dans le cadre de l'émergence de ce réseau et listées dans le projet de délibération conjointe dont le Président a donné lecture. Le Conseil d'Administration valide donc le projet de délibération proposé et ainsi exposé. La FAI assurera le secrétariat technique en 2015. Le Président de la FAI est le président du réseau pour l'année 2015.

## **4 QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 Projet Associatif de la FAI**

Denis REBREYEND annonce que faute de temps en raison de la mise en place des PAEc, du FEADER et du renouvellement des PPT, le calendrier prévisionnel du CA de décembre 2014 visant à la rédaction du nouveau projet Associatif de la Fédération des Alpagnes n'a pas pu être maintenu. Il propose que le CA et l'équipe technique continuent de s'imprégner des résultats des candidatures des PPT, de tirer les enseignements des différents points de tension et des atouts des gestions pastorales pour alimenter les réflexions liées à ce projet. Il sera travaillé dans l'automne 2015.

*Le Conseil d'Administration valide ces propositions de calendrier relatif à la définition du projet associatif 2015-2020, le projet n'en sera que plus riche en s'imprégnant des résultats des nombreux changements en cours dans le paysage institutionnel des alpagnes de l'Isère, régionaux, nationaux et européens.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h15

\*\*\*\*\*

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

BILAN AU 31 décembre 2014

ACTIF	Exercice 2014			Exercice 2013		PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2013
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :						Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles	60 716	60 716	-	3 328	3 328	Fonds associatif	68 382	49 132
Immobilisations corporelles	39 062	32 631	6 431	7 536	7 536	Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières (1)	729	-	729	729	729	Réserves :		
<b>TOTAL I</b>	<b>100 506</b>	<b>93 347</b>	<b>7 160</b>	<b>11 592</b>	<b>11 592</b>	réserves réglementées		
Actif circulant :						réserves statutaires		
Stocks et en-cours	2 672	-	2 672	-	-	autres		
Avances et aptes versés sur commandes	-	-	-	-	-	Affectation au "projet associatif" (des ex. précédents)		
Créances (2)	298 941	8 015	290 926	275 874	275 874	Report à nouveau	21 349	19 250
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	157 724	8 015	149 709	104 087	104 087	Résultat de l'exercice (excédent ou perte)		
<i>Autres</i>	141 217	-	141 217	171 787	171 787	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Disponibilités	96 538	-	96 538	31 064	31 064	Subventions d'investissement		1 005
Charges constatées d'avance	7 867	-	7 867	9 321	9 321	Provisions réglementées		
<b>TOTAL II</b>	<b>406 018</b>	<b>8 015</b>	<b>398 004</b>	<b>316 259</b>	<b>316 259</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>89 731</b>	<b>69 387</b>
						Provisions pour risques et charges	7 293	3 500
						Fonds dédiés	18 043	26 892
						<b>TOTAL II</b>	<b>25 336</b>	<b>30 392</b>
						Dettes		
						Emprunts et dettes assimilées (3)	1 027	1 790
						Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 350	29 784
						Fournisseurs et comptes rattachés (4)	76 716	93 671
						Autres (4)	132 013	98 228
						Produits constatés d'avance	51 990	4 598
						<b>TOTAL III</b>	<b>290 096</b>	<b>228 072</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>506 525</b>	<b>101 361</b>	<b>405 163</b>	<b>327 850</b>	<b>327 850</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>405 163</b>	<b>327 850</b>
(1) dont à moins d'un an			-	-	-	(3) dont solde créditeur de banque	-	-
(2) dont à plus d'un an			-	-	-	(4) dont à plus d'un an	-	-

• FEDERATION DES ALPAGES DE L' ISERE • COMPTE DE RESULTAT 2014 •

CHARGES	€	variation / n-1	PRODUITS	€	variation / n-1
<b>ACHATS GROUPEES</b>	<b>47 108</b>	<b>27%</b>	<b>VENTES GROUPEES</b>	<b>27 289</b>	<b>30%</b>
- Hélicoptages	39 842		- Hélicoptages	21 225	
- Accessoires hélicoptages, signalétique... et divers	7 266		- Accessoires hélicoptages, signalétique... et divers	6 064	
- Variation de stock	-2 672				
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>134 722</b>	<b>4%</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>307 114</b>	<b>-3%</b>
<u>Charges de structure</u>		<b>0%</b>	- Assistances techniques aux Maîtres d'Ouvrages	54 798	-48%
- Ftures bureau, info, documentation, petit matériel	6 174	-1%	- Diagnostics pastoraux, études, enquêtes	37 930	-16%
- Informatique + copieur/fax (location, maintenance)	10 202	-3%	- Formations contention, chiens, divers et démonstrations	61 961	55%
- Loyer bureaux La Grange	5 058	1%	- Expertises / étude bien-être animal / plan cont bât	12 771	50%
- Electricité, fuel, entretien + maintenance	6 876	0%	- Appuis techniques aux MAE territorialisées	1 118	-94%
- Location des véhicules	17 528	-1%	- AMO Territoires Pastoraux et Accompagnés divers	46 395	7%
- Entretien des véhicules	4 913	13%	- Accompagnés conseils techniques espaces protégés	26 818	4%
- Frais de carburant et péages	12 720	-4%	- Gestion assurance bétail (GRAA)	3 185	-3%
- PTT affranchissement courrier + maintenance	6 104	31%	- Prestations d'organisation du Festival du Film	37 109	805%
- Téléphones mobiles + bureaux + maintenance	7 016	-4%	- Prestations diverses	14 006	-13%
- Assurances (véhicules, info, RC...)	3 531	-1%	- Activités annexes (rétrocessions diverses)	11 024	29%
- Communication, cotisations	415	-37%			
- Honoraires commissaire aux comptes	4 210	2%	<b>SUBVENTIONS SUR ACTIONS REALISEES</b>	<b>238 054</b>	<b>-3%</b>
- Rémunération d'intermédiaires	445	-51%	<u>Convention d'objectifs CGI</u>		<b>10%</b>
- Services bancaires	790	-27%	- axes 1, 2 et 6 (appuis techniques, partenariats...)	63 000	0%
<u>Frais de déplacements, missions, réceptions relatifs aux projets réalisés</u>		<b>-17%</b>	- axe 6 (hélicoptages groupés)	21 000	0%
- frais liés au fonctionnement des commissions + AG	1 124		- axe 4 (alpages et Espaces Naturels Sensibles)	5 594	-8%
- frais liés aux autres actions	7 799		- axe 5 (coopération décentralisée)	-	-100%
<u>Achat de services et honoraires techniques relatifs aux projets réalisés</u>		<b>23%</b>	- axe 7 (participation à l'élaboration des PAEc)	11 000	100%
- diagnostics pastoraux, expertises, études	539		et - saison des alpages et sentiers des bergers	5 000	-48%
- interventions et organisations de formations	3 316		<u>Convention d'accompagnement CRRR</u>	38 080	0%
- saison des alpages et sentiers des bergers	22 876		et - saison des alpages et sentiers des bergers	-	-100%
- gouvernance et divers	11 003		et - tourbières et zones humides	-	-100%
- formation professionnelle continue	2 086		et - programme Agrifaune	15 131	100%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>6 357</b>	<b>-71%</b>	<u>Programme CIMA du FNADT</u> (projet "Pastor'@lpes")	39 640	50%
- Taxe sur les salaires	6 276	-71%	<u>Programme LEADER de l'Union Européenne</u>		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	81		- saison des alpages et sentiers des bergers	16 701	-37%
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>429 368</b>	<b>-2,5%</b>	- tourbières et zones humides	-	-100%
- Rémunérations brutes	283 581	-3%	- programme Agrifaune	-	-100%
- Charges sociales	128 273	1%	Programme Agrifaune ONCFS	13 908	39%
- Tickets restaurant	7 459	-5%	CCGrésivaudan, CCCSavoie, CGSavoie saison des alpages	9 000	500%
- Indemnités de stages	9 470	-6%	<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>70 629</b>	
- Indemnités et avantages divers	585	-79%	- Cotisations des adhérents	69 005	-4%
<b>Charges financières</b>	<b>57</b>	<b>-92%</b>	- Transferts de charges d'exploitation	1 624	
<b>Dotation aux provisions pour risques et charges</b>	<b>7 293</b>		<b>Produits financiers</b>	<b>156</b>	
<b>Dotation aux dépréciations</b> (sur actif circulant)	<b>8 015</b>		<b>Reprise provision pour risques et charges</b>	<b>3 500</b>	
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>6 441</b>		<b>Reprise provision aux dépréciations</b>	<b>4 300</b>	
<b>Dépréciation éléments d'actifs</b> (invest. jumelage)	<b>-</b>		<b>Quote-part subv. invest. virée au résultat</b>	<b>1 005</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>4 060</b>		<b>Produit exceptionnel solde subv. invest. jumelage</b>	<b>-</b>	
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	18 043		<b>Produits exceptionnels divers</b>	<b>1 202</b>	
<b>RESULTAT (excédent)</b>	<b>21 349</b>		Reprise subventions non utilisées des ex. antérieurs	26 892	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 140</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 140</b>	

Proposition d'affectation du résultat excédentaire de 21.349 € au fonds associatif

## Budget Prévisionnel 2015 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	398 000
CDD remplacement Julien Vilmant	12 000
CDD renfort équipe technique au printemps (3,75 mois)	18 500
CDD renfort équipe technique à l'automne (2 mois)	6 000
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires	10 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	12 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	12 000
Location des véhicules	17 500
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 300
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
<b>TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)</b>	<b>90 000</b>
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	750
Frais financiers	750
Dotation aux amortissements	8 000
Constitution de fonds propres	10 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>672 000 €</b>

# Budget Prévisionnel 2015

## Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2015	charges externes directement en lien avec les projets
total des	<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>245 041</b>	<b>119 559</b>	<b>46 842</b>
total des	<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>46 209</b>	<b>4 666</b>	<b>4 020</b>
total des	<b>AMO des TP</b>	<b>36 815</b>	<b>25 575</b>	
total des	<b>Appuis Techniques</b>	<b>48 675</b>	<b>48 675</b>	
total des	<b>Prestations de Formation</b>	<b>64 310</b>	<b>4 936</b>	<b>2 800</b>
total des	<b>Etudes Diagnostics</b>	<b>128 716</b>	<b>33 976</b>	<b>5 220</b>
total des	<b>Prestations Diverses</b>	<b>70 013</b>	<b>40 884</b>	<b>1 260</b>
total des	<b>Autres Produits</b>	<b>76 523</b>	<b>75 123</b>	<b>3 066</b>
total des	<b>FAI</b>	<b>716 301</b>	<b>353 394</b>	<b>63 208</b>
total des	<b>Prestations Diverses</b>	<b>10 000</b>		
total des	<b>Hermann DODIER</b>	<b>10 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>726 301</b>	<b>353 394</b>	<b>63 208</b>

Excusé	Pouvoir	Présence	Représenté par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Fonction au Bureau FAI
<b>Collège des Membres de Droit</b>									
				Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère	
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère	
				Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère	
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DADR	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Rhône-Alpes	
		X		Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAT	Conseil Général de l'Isère	
X		X		Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	BRUGIERE	Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale	
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
		X		Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
							Président	GDS de l'Isère	
				Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère	
		X		Mr	NETTIER	Baptiste		IRSTEA Grenoble	Vice-Président
								Association des Bergers de l'Isère	
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC	
	X			Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL	
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO	
			Guy DURAND	Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP	
				Mr	HARET	Alain	Président	SITADEL	
	X			Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral	
		X		Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
				Mr	OSTIAN	Pierre		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
<b>Collège des Membres Actifs (élus)</b>									
X				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier	
		X		Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau
	X			Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau
				Mr	CHARLES	Bruno	Président	GP EMEINDRAS	
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage		
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP	
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE	
				Mr	GIRAUD	Roger		Cne COMBE DE LANCEY	
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEYNET	
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	Secrétaire
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS	
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	
				Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC	
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM	
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET	
				Mr	TROUX	Georges		GP MONT ST MURY	Trésorier Adjoint
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE	
<b>Collège des Membres Consultatifs</b>									
							Président	ADAM	
							Directeur	AFRAT	
X				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère	
			Jean PICCHIONI	Mr	LEGEARD	Jean-Pierre	Président	Association Française de Pastoralisme	
							Président	Association Nationale des Élus de la Montagne	
							Président	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLEFPA de La Côte St André	
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne	
X				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne	
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme	
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme	
				Mr	MOREL	Roger	Président	Maison des Alpagnes de Besse en Oisans	
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois	
X				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins	
X				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Présidente	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors	
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors	
							Chef	RTM de Grenoble	
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER	
<b>Membres d'Honneur</b>									
				Mr	QUEYRANNE	Jean-Jack	Président	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Conseillère Régionale	Conseil Régional Rhône-Alpes	
X				Mr	COTTALORDA	Alain	Président	Conseil Général de l'Isère	
			Jean PICCHIONI	Mr	NUCCI	Christian	Vice Président	Conseil Général de l'Isère	
X							Président	Association des Maires de l'Isère	
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble	
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur
<b>Membres de l'Equipe Technique</b>									
		X		Mr	CARAGUEL	Bruno			
		X		Mr	MOULIN	Christophe			
		X		Mme	BORDEL	Veronique			